



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veaux

Question écrite n° 43839

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les critiques qui sont formulées par les professionnels de la viande sur sa décision de création de la prime de 800 francs à l'abattage des petits veaux. Or, toujours d'après ces professionnels qui s'inquiètent sur l'avenir de la filière française du veau, rien ne justifie cette décision qui leur apparaît nefaste pour l'élevage français déjà bien mis à mal par la crise de l'encephalopathie spongiforme bovine. Le réequilibrage du marché de la viande rouge, raison invoquée par le ministère pour expliquer cette mesure d'abattage et de prime à l'abattage, apparaît ici pour cette profession davantage comme une source de désorganisation du marché visée que comme un instrument de maîtrise. De plus cette filière du veau fait vivre en France au moins vingt mille personnes, éleveurs et salariés et participe positivement au revenu des producteurs de lait, puisque c'est la base de l'alimentation des jeunes veaux pour que la viande corresponde au goût du marché. Cette mesure induirait donc une conséquence inopinée en tarissant de surcroît une opportunité d'écoulement de la production laitière. Aussi accuse-t-on le Gouvernement de n'avoir écouté, dans les prodromes de cette réflexion et de la décision qui a suivi, que le seul lobby agricole représenté par la FNSEA, au détriment de la filière veau de boucherie dont les avis n'ont jamais été pris en compte, dit-on, lors de ces discussions. Il souhaiterait donc recevoir du ministre toutes explications sur les conditions dans lesquelles cette décision a été prise et connaître les éventuelles mesures de compensation qui seront proposées à la filière française du veau de boucherie si cette prime était confirmée et mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43839

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5348